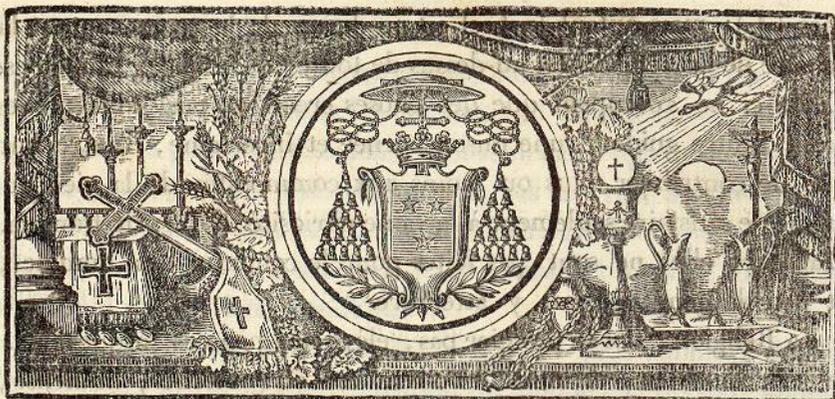


1835.

CC. 81.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE ET DE NARBONNE,

*Pour la Publication du Catéchisme qui doit désormais être
seul enseigné dans son Diocèse.*

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

La piété ne méprise aucune des connaissances utiles aux hom-

mes (1); mais autant le Ciel est au-dessus de la terre, autant la science de la Religion est au-dessus de toutes les sciences humaines. Celles-ci ne s'occupent que des choses créées et périssables; elles n'ont d'autre guide qu'une raison bornée et incertaine, d'autre but que de contribuer plus ou moins aux commodités de la vie, ou même de satisfaire seulement à la vaine curiosité de l'esprit humain. D'ailleurs elles ne sont pas faites pour le commun des hommes, et peu de gens peuvent y atteindre.

La Religion, dès le premier pas, élève nos pensées jusques dans le sein de Dieu, et nous découvre cet être éternel, immense, infiniment parfait, premier principe et dernière fin de tout ce qui est.

De là elle s'abaisse vers nous, et nous enseigne toutes les vérités d'où dépendent notre bonheur, notre dignité, nos destinées éternelles.

Elle nous offre les moyens de remplir nos immortelles destinées, d'obtenir la gloire que le Très-Haut nous a préparée, de parvenir à la félicité parfaite dont il a résolu de nous enivrer dans son sein durant l'éternité.

Cette science de la Religion, la seule vraiment nécessaire, ne repose pas sur une autorité humaine et faillible; mais sur la parole de Dieu, qui ne peut être sujet à l'erreur. Le même Dieu qui nous a créés, nous instruit; le même qui nous a donné l'intelligence, l'éclaire de sa propre lumière; et de peur que notre raison si faible, si bornée, ne chancelle dans sa croyance, il la fixe d'une manière inébranlable par la grâce toute-puissante de la foi.

Ce qu'il y a d'admirable dans une science si haute, c'est que Dieu l'ait mise à la portée de tous les esprits.

Invitez, si vous l'osez, un enfant simple et peu intelligent, ou un pauvre laboureur, à s'instruire dans la physique, à décomposer les élémens, à suivre le cours des astres; essayez de mettre

(1) *Non est culpanda scientia aut quaelibet simplex rei notitia, quae bona est in se considerata.* Imit. Cap. 3.

dans sa mémoire ces diverses connaissances, vous reconnaîtrez bientôt le ridicule de votre entreprise. Hé bien ! ces mêmes esprits si incapables de pénétrer dans les sciences qui devraient, ce semble, être plus à la portée de l'homme, non-seulement apprendront sans peine à connaître Dieu, ses perfections, ses œuvres, ses préceptes; mais ce qu'on leur dira sur ce premier être, créateur de l'univers, touchera leur cœur, et aura un effet prompt et sensible sur leurs sentimens et sur leur conduite.

Ils recevront sans difficulté les vérités les plus sublimes de la Religion, les merveilles de la création du monde, le mystère admirable du Verbe fait chair, l'excès d'amour de Dieu pour les hommes qui l'a porté à donner son Fils unique pour leur salut, le bonheur qui nous attend dans le Ciel, les peines qu'auront à souffrir les méchans; toutes ces vérités si fort au-dessus de la raison humaine; ils les entendront sans étonnement, ils les croiront sans hésiter, ils se féliciteront de les avoir apprises.

Si d'autre part nous considérons ce que Dieu a fait pour communiquer à tous les hommes la connaissance de ces mêmes vérités, nous ne pourrons nous empêcher d'y voir une œuvre toute divine.

Le Fils de Dieu se fait homme, et paraît au milieu des hommes pour leur annoncer la science du salut. C'est surtout *aux pauvres* qu'il vient prêcher l'évangile; car, dit-il, *c'est pour cela* que je suis envoyé; *evangelizare pauperibus misit me* (1).

Avant de souffrir la mort, il choisit des disciples auxquels il ordonne d'aller prêcher l'évangile à toutes les nations. Il veut qu'ils abandonnent tout, qu'ils bravent tous les dangers, qu'ils souffrent, s'il le faut, tous les tourmens et la mort même, pour accomplir leur mission divine : ils l'accomplissent.

Les apôtres de Jésus-Christ établissent partout des Églises, et partout, jusqu'à la fin des temps, des évêques et des prêtres seront appliqués à instruire par leurs prédications et par leurs écrits, les

(1) Luc. iv, 48.

pauvres comme les riches, les savans comme les ignorans, suivant cette promesse que Dieu avait faite par le prophète Jérémie : *je vous donnerai des pasteurs..... qui vous nourriront de la science et de la doctrine* (1).

Prenez garde, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, que c'est aux pasteurs seulement qu'il appartient d'enseigner la doctrine de la foi; parce que c'est à eux seuls qu'il a été dit : *allez; enseignez* (2). Il faut être envoyé de Dieu pour annoncer aux hommes de la part de Dieu les vérités qu'il lui a plu de leur révéler. Ceux qui tenteraient de s'attribuer le droit d'enseignement dans l'ordre religieux sans en avoir reçu la mission légitime, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus, quelque rang qu'ils pussent occuper dans le monde, formeraient une entreprise sacrilège et insensée; et que faudrait-il penser si c'étaient des hommes étrangers à toute croyance, ou partisans d'erreurs contraires à la foi catholique, peut-être même ennemis de toute Religion? Ne devrait-on pas leur dire avec le psalmiste de la part de Dieu : *comment osez-vous raconter mes justices, et pourquoi avez-vous dans la bouche les paroles de mon alliance* (3). Ou plutôt, N. T. C. F., il faudrait fermer l'oreille à leurs discours et les fuir comme de faux pasteurs qui n'entrent point par la porte de la bergerie, et qui n'y viennent que *pour tuer et pour perdre. Je suis la porte des brebis*, dit le Sauveur. *Celui qui entre par la porte est le pasteur, les brebis le connaissent; elles entendent sa voix et elles le suivent. Tous ceux qui viennent d'ailleurs sont des larrons; les brebis ne les écoutent point, mais elles les fuient* (4).

Ce n'est donc que de l'Eglise et de ses pasteurs, N. T. C. F.,

(1) *Dabo vobis pastores..... qui pascent vos scientiâ et doctrinâ.*
Jérém. iii.

(2) Math. xxviii, 19.

(3) *Quare tu enarras justicias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* Ps. 49.

(4) Joan. x.

que vous devez recevoir la doctrine sainte. C'est à elle seule que Jésus-Christ a promis d'envoyer l'esprit de vérité. Animée de cet esprit, elle est incessamment occupée d'instruire les peuples. Elle proportionne ses instructions à la capacité de toutes les intelligences. Tandis qu'elle parle la plus haute sagesse avec les parfaits, *sapientiam loquimur inter perfectos* (1), elle nourrit du lait de la doctrine ceux qui ne sont pas capables de recevoir une nourriture plus solide; *lac vobis potum dedi, non escam; nondùm enim poteratis.* (2).

Les pasteurs qu'elle donne aux peuples se font petits avec les petits. On le voit surtout dans le soin avec lequel ils rédigent ou font rédiger les livres élémentaires de la doctrine chrétienne. Les vérités les plus élevées y sont exprimées dans les termes les plus simples et avec la plus grande précision. L'attention est poussée à cet égard jusqu'à des détails qui pourraient paraître minutieux. On peut dire que les pasteurs bégaient avec les enfans, remplis pour eux, suivant l'expression de saint Paul, de la même affection qu'une mère tendre a pour l'enfant qu'elle nourrit; *tanquàm si nutrix foveat filios suos* (3).

C'est dans le désir de faciliter à tous l'instruction chrétienne que notre illustre prédécesseur ordonna qu'on revit l'ancien Cathéchisme du Diocèse, et qu'on y fit les corrections qui paraîtraient nécessaires.

Cependant, malgré les améliorations qu'il a reçues, il se trouve encore défectueux dans plusieurs endroits. En général la rédaction n'en est pas suffisamment soignée et les enfans ont beaucoup de difficulté à l'apprendre.

Les nombreuses réclamations que nous avons reçues à ce sujet de diverses parties du Diocèse nous ont déterminés à ne pas différer plus long-temps de satisfaire des désirs qui étaient parfaitement conformes aux nôtres. Nous osons espérer, que le Catéchisme

(1) 1. Cor. XII. 6.

(2) 1. Cor. III. 2.

(3) 1 The. II. 7.

que nous publions aujourd'hui remplira les vœux de notre clergé.

On y retrouvera l'excellent abrégé de l'Histoire sainte que Bossuet avait mis à la tête du Catéchisme de Meaux, et qui donne une idée si grande et si juste de la Religion.

Nous n'avons pas cru devoir pour cela supprimer la table des histoires tirées de la Sainte Écriture, qui servent si bien à expliquer aux enfans et à leur faire retenir les vérités qu'on leur enseigne.

Nous aurions voulu conserver tout ce qu'il est bon de leur apprendre; mais il fallait ne pas excéder une certaine mesure.

C'est à vous en particulier que nous nous adressons maintenant, nos très-chers Collaborateurs, non pour vous rappeler un devoir essentiel que vous ne pouvez oublier, mais pour vous exciter à le remplir toujours avec plus de zèle : je veux parler de l'obligation où vous êtes d'instruire les peuples confiés à vos soins. Nous emploierons les paroles même du grand Apôtre, pour vous *conjur*er devant notre *Dieu et Seigneur Jésus-Christ, qui jugera les vivans et les morts, par son avènement et par son règne, d'annoncer constamment la parole sainte; de la prêcher à temps et à contre-temps, d'exhorter sans cesse les fidèles à venir l'entendre* (1).

Assurez-vous que chacun en particulier a au moins une connaissance suffisante des principales vérités de la religion; de manière que vous puissiez dire à tous avec le même apôtre : *si vous vous perdez, je suis pur de votre sang, car je n'ai point évité de vous annoncer toutes les volontés de Dieu.... et de vous instruire en public et en particulier* (2).

Nous devons rappeler ici aux pères et mères de famille, aux maîtres et maîtresses, qu'étant responsables envers Dieu du salut de leurs enfans et de leurs serviteurs, ils sont tenus de les ins-

(1) 2. Tim. iv.

(2) *Mundus sum à sanguine omnium, non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis.... et docerem vos publicè et per domos.* Act. xx. 20 26. 27.

truire ou de les faire instruire. *Si quelqu'un, dit S. Paul, n'a pas soin des siens, particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle* (1).

Ce devoir des pères et mères est encore celui des instituteurs et des institutrices, à qui l'éducation des enfans est confiée. Chargés d'ornier l'esprit et de former le cœur de leurs élèves, les premières vérités qu'ils doivent leur apprendre sont celles de la Religion, les premiers sentimens qu'ils doivent graver en eux sont ceux d'une crainte filiale, d'un amour souverain pour leur Dieu.

Enfin nous nous adressons aux chrétiens de toutes les conditions qui sont en état d'apprendre aux autres les élémens de la doctrine chrétienne : nous les exhortons à s'appliquer à cette œuvre, la première de toutes les œuvres de charité, et à consacrer un certain temps, surtout les saints jours de dimanches, à l'instruction de quelques enfans pauvres ou de personnes âgées qui auraient moins de facilité pour recevoir l'instruction commune des catéchismes. *Ceux, dit le Sage, qui enseignent à plusieurs les voies de la justice, brilleront comme les astres du firmament dans le séjour des saints* (2).

A CES CAUSES,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

Art. I. A dater du deuxième dimanche après Pâques prochain, le Catéchisme que nous publions aujourd'hui sera seul enseigné dans notre Diocèse.

Art. II. Nous défendons, sous peine d'excommunication à toute personne ecclésiastique ou séculière, de faire usage pour expliquer la doctrine chrétienne ou pour en donner une connaissance plus étendue, à plus forte raison, pour l'enseigner, soit aux enfans, soit aux autres fidèles, d'aucun Catéchisme ou extrait de Catéchisme autres

(1) 1. Tim. v. 8.

(2) Dan. xii.

que ceux qui ont été approuvés par nos prédécesseurs ou qui le seraient par nous, ou qui sont depuis long-temps autorisés dans les églises, et qui n'auront été altérés en aucune manière.

Et sera, notre présent mandement, lu à la messe de paroisse, le dimanche qui suivra sa réception, et affiché partout où besoin sera.

Donné à Toulouse, dans notre palais archiépiscopal, le 25 Janvier 1835, sous notre seing le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché.



† P. T. D., ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Par mandement :

FÉRAL, *Secrétaire-Général*,
Chanoine honoraire.